



## **Bilan de la CDAS 92 pour l'année 2016. Déclaration préalable**

Dans notre académie, et plus particulièrement dans le département des Hauts-de-Seine, les dépenses d'action sociale restent très élevées. En effet, entre la hausse du coût de la vie et le prix élevé du logement dans le département, qui grève très lourdement le budget de nos collègues, l'impact sur les conditions de vie des fonctionnaires ces dernières années reste important. En outre, les agents de l'État sont parfois dans des situations de grande précarité dans le département, avec des contrats partiels subis (nombre d'heures restreint, contrat de 10 mois...) ne permettant pas d'avoir des revenus réguliers ou suffisants.

Les demandes d'aides et secours exceptionnels auprès de la CDAS nous semblent en forte augmentation ces derniers mois, au vu du nombre de dossiers importants que nous avons eu à étudier en commission permanente. Les chiffres\* confirment ce ressenti : sur le BOP 214, entre 2015 et 2016, le nombre d'aides octroyées dans les Hauts-de-Seine a augmenté de presque 20 % (166 aides versées en 2015, contre 197 en 2016). Sur l'Académie, l'augmentation est de 12 % pour le nombre d'aides versées. Mais en parallèle, le budget global concernant l'action sociale de l'Académie, et notamment l'enveloppe pour les secours exceptionnels, n'a pas évolué. Aussi, lors des commissions, nous sommes contraints de surveiller les dépenses et de veiller à ne pas verser de montants d'aides trop élevés, afin de rester dans le montant de l'enveloppe annuelle. Ainsi, le montant moyen de l'aide versée dans le 92 est passé de 784,94 € en 2015 à 627,56 € en 2016, soit une baisse du montant moyen de l'aide octroyée de plus de 20 %.

**Aussi, nous demandons au Recteur que le montant de l'enveloppe Action Sociale soit augmenté de manière substantielle pour l'Académie.**

En ce qui concerne la communication sur les dispositifs d'action sociale, nous saluons les efforts réguliers de l'administration (notamment les mails dans les boîtes professionnelles, le flyer action sociale et la participation des assistantes sociales aux réunions de rentrée des professeurs stagiaires). Cette politique de communication à destination des collègues permet de s'assurer que les agents en difficulté financière puissent bénéficier des aides auxquelles ils ont droit. Ces actions doivent être réitérées chaque année, afin que nos collègues aient l'information, au moment où ils en ont besoin.

En ce qui concerne le logement, il représente un budget conséquent dans le budget des agents travaillant dans notre département. Aussi, nous souhaiterions avoir un bilan complet du dispositif BALAE (nombres de demandes, nombres de dossiers traités, refus, délais moyens d'attente...). Il était prévu que les agents connaissent les motifs de refus pour les logements sur lesquels ils ont postulé. De même, les agents devaient avoir l'information sur le nombre de demandes faites sur chacun des logements sur lesquels ils postulent, afin de connaître leurs chances d'aboutir. Ces évolutions ont-elles pu être mises en œuvre ?

Le coût du logement est un réel problème en Ile-de-France, accru pour les collègues ayant 2 loyers. Ces situations de double loyer sont fréquentes dans le 92 car nous sommes confrontés à des personnes ayant

été affectées dans notre Académie alors qu'elles sont issues d'une autre région, ou encore à des collègues ayant des difficultés à quitter le département (notamment des professeurs du 1<sup>er</sup> degré) pour rejoindre un conjoint parti en province. Aussi, il serait souhaitable d'augmenter les ASIA concernant le logement et de généraliser l'ASIA « aide à la séparation », pour toutes les catégories de personnels.

Enfin nous alertons sur le fait que chaque année des collègues ont recours à l'action sociale suite à des retards de paiement dus à l'administration. L'action sociale n'a pas vocation à pallier des dysfonctionnements de l'administration et nous demandons à ce que d'autres mesures soient prises pour aider les personnes dans ces situations (avance sur salaire, déblocage de fonds spécifiques...).

Nous espérons que nos demandes seront entendues, de façon à veiller à ce que tous les volets de l'action sociale soient couverts, restauration, logement, enfance et loisirs, situations difficiles pour « *améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles* » (article 9 de la loi 83-634).

Nous tenons à remercier les personnels des services de l'action sociale et de la DAGEFI, Mme Cote, Mme Bijou, Mme Sablic, Mme Dounat, M. Habay, pour la qualité des documents transmis, pour les échanges constructifs et pour l'accompagnement social des personnels en difficulté.

Nous vous remercions de votre attention.

\* tableaux communiqués lors du groupe de travail au rectorat le 6/1/17.